



DÉCISION DU MAIRE
N°DEC2025-035
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature de l'avenant n°10-01 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°10 – Peinture – Revêtements muraux

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et de services, à 100 000 € HT et, s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°92-23 en date du 19 décembre 2023 portant attribution du lot n°10 – Peinture – Revêtements muraux dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance,

Considérant que les changements de matérialité (passage à du bois de finition) actés par l'avenant n°07-01 rend nécessaire la suppression de plusieurs prestations concernées par le lot n°10 : suppression de la peinture sur bois à peindre, suppression du vernis sur ouvrage bois, suppression de l'enduit pelliculaire sur parois béton et suppression de la peinture extérieure sur béton,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°10-01 avec l'entreprise CHESNE située à Ormes (45), prévoyant une moins-value à hauteur de 2 423,00€ HT, soit une évolution de – 12,12% du montant du marché.

Article 2 : D'indiquer que le nouveau montant total du marché s'établit à 17 577,00€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 10 avril 2025

Le Maire,
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publication numérique le : **19 JUIN 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

AAPC n°2023-002
Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 10 – Peinture – Revêtements muraux

AVENANT N°10-01

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY
20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

CHESNE
36, rue des Charronneries
ZAC de Gourville
45140 ORMES

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 10 – Peinture – Revêtements muraux

■ **Date de la notification du marché public :** 26/12/2023

■ **Durée d'exécution du marché public :** 16 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 20 000,00€
- Montant TTC : 24 000,00€

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Suppression de la prestation de peinture sur plinthes bois, tablettes d'allèges de baies extérieures.

Suppression du vernis sur ouvrages bois.

Suppression de l'enduit pelliculaire sur parois béton.

Suppression de peinture extérieure sur béton

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non

☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 2 423,00€
- Montant TTC : -2 907,60€
- % d'écart introduit par l'avenant : - 12,12%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 17 577,00€
- Montant TTC : 21 092,40€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CHESNE Virginie en qualité de Gérante	Armes le 19/05/25	Ent. CHESNE sari 36, rue des Charronneries 45140 ARMES - Tél. 02 38 74 93 78 SIRET 950 457 003 00025 RCS 89 B 634 - APE 4334Z

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY....., le 11/04/2025

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)